



Recueil des actes administratifs

e présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du débat sur les orientations générales du Budget 2018, conformément aux textes en vigueur.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES, SUITE A DES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DESIGNE

- les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de l'équipement, urbanisme, développement économique et emploi, développement durable et environnement,
- les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif
- les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission des affaires sociales, solidarité, santé, handicap
- le nouveau représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PROCEDE

- à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles publiques de Garches
- à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du collège Henri Bergson

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PROCEDE à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) ET DU CONSEIL REGIONAL CONCERNANT L'ACQUISITION DE COLLECTIONS TOUS SUPPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement et l'acquisition des collections tous supports pour un montant estimé à 171 000 \in
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la région concernant cette opération

APPROBATION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE « ETUDE, COORDINATION ET APPUI DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITE, POUR DES PROJETS AYANT UN IMPACT TERRITORIAL OU CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle compétence supplémentaire intitulée « Etude, coordination et appui dans le domaine de la mobilité »

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE 5 POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (1 HEURE MENSUELLE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE DE CREER 5 postes d'adjoint administratif à temps non complet (1heure mensuelle) (effectif passant de 0 à 5)

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE DE REACTIVER le contrat local de sécurité de Garches animé par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL N° 537 SISE GRANDE RUE ET IMPASSE DE LA SOURCE A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- CONSTATE la désaffectation à l'usage du public du parking situé dans la parcelle AL n° 537 d'une surface de 745 m² sise Grande Rue et impasse de la Source à Garches,
- DÉCIDE de déclasser ce parking communal du domaine public,
- DIT que l'emprise en question parcelle AL n° 537 appartient à partir de maintenant au domaine privé de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention déposée par la Ville de Garches auprès de l'ADEME pour installer un récupérateur de calories dans la piscine municipale,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Maire-Adjoint à signer les documents à intervenir auprès de cet organisme.

ADMISSION EN NON VALEUR DE LA CREANCE ETEINTE DE Mme XXX

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE l'admission en non-valeur de la créance éteinte de Mme XXX pour un total de 243,86 €.

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION		
2017-139	27/12/2017	Décision contrat de prestation de service paybyphone entre la société mobile payment services et la ville de Garches		
2017-140	07/12/2017	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation de 2 ateliers de gymnastique douce et de relaxation sensorielle les 19 et 26 décembre 2017		
2017-141	11/12/2017	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation de 34 ateliers de gymnastique douce et de relaxation sensorielle au cours de l'année 2018		
2017-142	12/12/2017	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une prestation musicale en duo le 13 décembre 2017		
2017-143	22/12/2017	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation de 12 ateliers olfactifs du 12 janvier au 30 juin 2018		
2018-001	09/01/2018	Décision modificative portant avenant à la régie de recettes « droits divers ville » à la ville de Garches		
2018-002	04/01/2018	Décision portant signature de contrat pour les interventions de l'association « L'âge d'or de France »		
2018-003	10/01/2018	Décision concernant la restitution de la parcelle AI n°829 issue de la parcelle initiale AI n°259 sise 61 rue Jean Mermoz à Garches		
2018-004	12/01/2018	Décision portant signature d'un contrat d'engagement pour l'animation de 10 ateliers de cartonnage durant l'année 2018		
2018-005	12/01/2018	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le jeudi 15 février 2018 à la résidence Les Tilleuls		
2018-006	10/01/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches		
2018-007	18/01/2018	Décision de clôture de la régie d'avances des classes déplacées		
2018-008	18/01/2018	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Pasteur A		
2018-009	29/01/2018	Décision portant signature d'une convention de prestation de service avec l'ADACSL et l'association Au cours des Ages pour l'organisation de cours sur tablettes et smartphones à destination des seniors		
2018-010	29/01/2018	Décision portant signature avec l'association Au cours des Ages d'une convention relative à la mise à disposition du local Garches point accueil		
2018-011	26/01/2018	Décision concernant le contrat d'hébergement du site internet de la ville de Garches		
2018-012	03/01/2018	Décision concernant le contrat d'entretien des installations téléphoniques de la mairie et des sites annexes		
2018-013	23/01/2018	Décision portant signature d'un avenant au contrat de spectacle au centre culturel de Garches		
2018-014	30/01/2018	Décision convention de mise à disposition de bouteilles arcal speed		
2018-015	30/01/2018	Décision convention de mise à disposition de bouteilles de dioxyde de carbone		
2018-016	29/01/2018	Décision pour la signature d'une convention de partenariat entre la chambre du commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine et la ville de Garches pour la dynamisation du commerce à Garches		

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE, DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC, POUR L'ANNÉE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de la Ville, dressé par le Comptable Public de Saint-Cloud, pour l'exercice 2017 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT Excédent : + 486 131,61 €SECTION DE FONCTIONNEMENT Excédent : + 2428 392,06 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE d'affecter l'excédent brut de la section de Fonctionnement de l'exercice 2017 de la manière suivante :

> 2 428 392,06 € en recettes de la section de Fonctionnement, au titre de report au compte 002

BUDGET PRIMITIF 2018 - VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés,

• VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 9 074 720,14 € SECTION DE FONCTIONNEMENT : 34 584 202,06 €

• FIXE le taux des 3 taxes d'imposition locale, pour l'année 2018, comme suit :

TAXE D'HABITATION 20,12 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI 15,55 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 35,96 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE D'ACCORDER, AU TITRE DE L'ANNEE 2018, LES SUBVENTIONS SUIVANTES :

Dénomination et siège	Montant
1 - ASSOCIATIONS	
6574- Fonction 025-Aide aux associations	97 400 €
Comité de Soutien et d'Animation du Personnel Communal, Mairie de Garches - N°15/2179 du 29/01/85	94 000 €
Association des Directeurs Généraux des Hauts-de-Seine, Préfecture des Hauts-de-Seine - N°68/179 J.O. du 18/02/68	50 €
FNACA - Comité de Garches 25 rue Pasteur Garches - N°5272 - J.O. du 02/12/66	200 €
A.D.A Ass. Amis des Africains, 13 rue des 4 Vents Garches - Déclarée J.O. le 27/06/1990	1 400 €
Association des Officiers & Militaires de Réserve des Hauts de Seine	100 €
Association pour un zébu	150 €
Rallye pédestre de Garches - N°W922007305	1 500 €
6574 - Fonction 213-Classes regroupées	290 452 €
Ecoles privées sous contrat OGEC	290 452 €

6574 - Fonction 30 - Services communs-Culture	6 400 €
Les Beaux-Arts de Garches, Mairie de Garches - n°15/9864 JO 8/12/60	500 €
Association Culture et Bibliothèques pour Tous, 32 Grande Rue Garches - Code Préfecture 2343	750 €
Bibliothèque pour tous Ludothèque	350 €
CDI	2 000 €
ARTS ET CULTURE POUR GARCHES	- €
APCS Subvention exceptionnelle	500 €
Association LEO	800 €
Les Amis du Jumelage Garches-Gröbenzell - 2 rue Claude Liard - GARCHES - N°15/19362 Subvention exceptionnelle	1000 € 500 €
6574- Fonction 40 - Serv.com. Sports et Jeunesse	77 700 €
Garches Evénements, Mairie de Garches - n° 15/021462 - JO 2/10/96 / 5 000,00 € pour Animateur de rues	32 000 €
C.D.M.J.S 92 (Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports) 167 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly s/ Seine - JO 25/03/1991	100 €
Association sportive Raymond Poincaré, Cité Poincaré, Garches - N°15/9030 - J.O. du 21/03/78	2 000 €
L'Orteil en Pointes Association sportive de Garches - 17 rue Henri Regnault - Déclarée J.O. le 10/11/82	1 000 €
Futsal Le Kaméléon, 20 avenue Foch, Garches - N°15020811 du 14/12/95	1 600 €
Les Kiowas, Mairie de Garches - JO 16.10.1995	2 600 €
Garches Escrime, 66 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. le 07/10/92 - Code Préfecture 15/17744 Subvention exceptionnelle	1300 € 200 €
Football Club de Garches Stade municipal Léo Lagrange Garches Déclarée J.O. le 05/06/92 (F.C. 92)	10 000 €
KBC (Kick Boxing Club) 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 25/11/92	2 700 €
Rugby Club de Garches, 9 chemin des vignes; Garches	8 000 €
Garches Volley Ball 26 rue Jean Mermoz Garches - Déclarée J.O. le 07/07/92	1 500 €
Garches Aqua Sports Piscine 14 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 12/08/92	2 700 €
Energy Club 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 17/07/92	4 500 €
Club de Boxe Française / Savate M. Charmillon 59 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. 24/08/92	3 600 €
GGVL	1 700 €
ADRENALINE ESCALADE	2 200 €
6574 - Fonction 520 - Services Communs Interv.soc.	196 000 €
Croix Rouge Française Comité de Garches 19 rue des 4 Vents Garches - Déclarée le 07/08/70 N°45.833 - Code Préfecture 555 Déclarée le 07/08/40 sous le N°45.833 - Code Préf 555	1 500 €
ADPC 92 PROTECTION CIVILE	1 000 €
Association Familiale de Garches 11 Rés. des Châtaigniers 24 rue du Dr Debat Garches - Code 1311 du 23/03/32	100 €
UNAFAM (Union NIe Amis & Familles Malades Mentaux) Section des Hauts de Seine 10 rue de Villiers 92300 Levallois Perret - N°39381J.O. 04/08/63	100 €
La Prévention Routière Comité Départemental 121 avenue Pablo Picasso 92000 Nanterre - N°136699 J.O. 19/03/49	200 €
Les Restaurants du Coeur	2 000 €
Caritas France (Secours Catholique) 106 rue du Bac Paris - Déclarée J.O. le 24/10/1946	800 €
AGLAE- Crèche Familiale	150 000 €
AGLAE- Emplois Familiaux	38 000 €
Votre P'tit Coin de Paradis	1 300 €
Association Point Carré Handicap Subvention exceptionnelle	1 000 €
6574 - Fonction 61 - Services en faveur des personnes âgées	29 000 €
C.L.I.C. (Coordination Gérontologique) 1 bis rue Lelégard 92210 SAINT-CLOUD - JO 12/05/01	29 000 €

6574- Fonction 94 - Aides au commerce	1 500 €
Cœur de Garches ex "Les Commerçants de la Place Saint-Louis"	1 500 €
Total Associations	698 452 €

2 - ETABLISSEMENTS PUBLICS	
657361 - Fonction 213 -Classes regroupées	1 115 000 €
Caisse des Ecoles, Mairie de Garches	1 115 000 €
657362 - Fonction 520 Services communs interv. soc	215 000 €
Centre Communal d'Action Sociale, Mairie de Garches	215 000 €
TOTAL Etablissements Publics	1 330 000 €

FIXATION DES INDEMNITÉS MAXIMALES ALLOUÉES AUX MAIRE, MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer le montant annuel hors charges des indemnités des élus pour 2018

ORGANISATION DE SÉJOURS PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES D'ETE 2018 - FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Bois-le-Roi, du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 13 juillet 2018
- APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Saint-Fargeau-Ponthierry, du lundi 16 juillet 2018 au vendredi 20 juillet 2018

CAMPS ORGANISES PAR L'ECOLE DES SPORTS PENDANT LES VACANCES D'ETE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, de 4 camps avec hébergement
- AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés

CREATION ET FIXATION DU TARIF POUR LES ALERTES SMS DANS LE CADRE DU SYSTEME PAYBYPHONE COUVRANT LE STATIONNEMENT PAYANT A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la création d'un tarif pour les alertes SMS dans le cadre du système PayByPhone adopté sur la commune de Garches dans la gestion du stationnement payant en complément des horodateurs existants

RETRAIT DE LA VILLE DE GARCHES DU SYNDICAT A VOCATION UNIQUE DES TERRAINS DE SPORTS YVES DU MANOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DEMANDE le retrait de la Ville de Garches du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Terrains de sports Yves du Manoir conformément aux dispositions de l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PROCEDE à la désignation des représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne

CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LA COMMUNE/L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de gestion ainsi que ces annexes.
- AUTORISE le Maire, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- AUTORISE le Maire à signer les éventuels avenants à ladite convention.

MISE A DISPOSITION A LA COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE D'UN AGENT MUNICIPAL DE GARCHES A TEMPS PARTIEL POUR LE CONTROLE DU STATIONNEMENT DANS LES PARKINGS DU SIVU « GARCHES / MARNES-LA-COQUETTE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer au nom de la Commune, la convention à intervenir avec la Commune de Marnes-la-Coquette concernant la mise à disposition au profit de cette dernière d'un deuxième Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de Garches pour 5% de son temps afin de contrôler le stationnement dans l'emprise du SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2021

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE 20 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET TRANSFORMATION DE 15 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE EN 15 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- de CREER 20 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- de TRANSFORMER 15 postes d'adjoint technique vacants en 15 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

PERSONNEL COMMUNAL

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE EN UN POSTE D'ADJOINT PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE //TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET EN UN POSTE D'ADJOINT DE CONSERVATION PRINCIPAL DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET DE 21 H HEBDOMADAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de TRANSFORMER :

- un poste d'assistant de conservation du patrimoine, en un poste d'adjoint principal de conservation du patrimoine de 1ère classe.
- un poste d'adjoint de conservation du patrimoine de 2ème classe à temps complet en un poste d'adjoint de conservation principal du patrimoine à temps non complet de 21h hebdomadaires

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) SUR LE TERRITOIRE DE PARIS OUEST LA DEFENSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE la convention d'objectifs avec la future agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) sur le territoire de Paris Ouest La Défense
- AUTORISE le Maire à signer cette convention

Celle-ci ne deviendra effective qu'au moment du dépôt des statuts de ladite association

COMPLÉMENT SUR LES DROITS DE VOIRIE EN MATIÈRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, MODIFIE et COMPLETE la délibération du 13 décembre 2017, concernant les droits de voirie dans la commune en retenant les tarifications suivantes :

- Emprise de chantier de construction : 1 € / m² / jour.
- Benne : 30 € / emplacement / jour, du lundi au vendredi (pas de stationnement pendant les week-ends).
- Alimentation électrique de chantier : 20 € / poteau provisoire pour 30 jours consécutifs.
- Prises de vues cinématographiques :
 - Tournage sur le domaine public de jour (entre 7h00 et 20h00) : 750 € / jour.
 - Tournage sur le domaine public de nuit (entre 20h00 et 7h00) : 1.000 € / jour.
 - Stationnement de véhicules cinématographiques sur voie publique : 50 € / jour / place de stationnement.
 - Installation de barnums ou cantines : 5 € / m² / jour.

PROROGATION DES MISES A DISPOSITION PARTIELLES DE SERVICES ENTRE LES VILLES MEMBRES ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE – SIGNATURE DE L'AVENANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant de prorogation des conventions de mise à disposition de services entre l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et la ville de Garches pour les compétences :

- Gestion des déchets ménagers et assimilés
- Développement et aménagement économique, social et culturel

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2018-017	20/02/2018	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le jeudi 12 avril 2018 à la résidence les Tilleuls
2018-018	21/02/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une animation musicale avec un artiste le jeudi 19 avril 2018
2018-019	21/02/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une causerie musicale le vendredi 27 avril 2018
2018-020	22/02/2018	Décision portant signature d'une convention pour le spectacle « concert lecture »
2018-021	16/02/2018	Décision portant signature d'un contrat pour le spectacle « Hina et le prince du lac Vahiria »
2018-022	15/02/2018	Décision portant signature d'un protocole de concession de licence d'utilisation et d'un abonnement au contrat de service 180 108 avec la société Technocarte
2018-023	15/02/2018	Décision fixant des tarifs du billet de cinéma dans le cadre de l'opération « le printemps du cinéma »
2018-024	01/02/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une animation le jeudi 1er mars 2018
2018/025	26/02/2018	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence donnée le 08 mars 2018

2018/026	06/03/2018	Décision portant signature d'une convention entre immobilière 3F et la ville de Garches concernant l'installation d'une antenne relais pour la transmission d'images de vidéo-protection dans la résidence Guynemer à Garches
2018/027	23/02/2018	Décision portant signature d'un contrat pour la location et la maintenance d'un TPE fixe
2018-028	08/03/2018	Décision portant signature d'un contrat de service de maintenance du système informatique
2018-029	12/03/2018	Décision portant signature d'un contrat avec la société Navaj'Hopi
2018-030	05/03/2018	Décision portant signature de contrat pour les interventions de conteuses au jardin d'enfants
2018-031	05/03/2018	Décision concernant le contrat de maintenance de l'éclairage de sécurité du centre culturel Sidney Bechet
2018-032	15/03/2018	Décision portant signature d'un contrat d'assistance et de maintenance du logiciel logisoft planning pour le service jeunesse et sport
2018-033	15/03/2018	Décision portant signature d'un contrat d'assistance téléphonique et de maintenance du logiciel Medisys pour la résidence des personnes âgées
2018-034	16/03/2018	Décision portant contrat de maintenance et d'assistance téléphonique des progiciels Cegid public
2018-035	24/03/2018	Décision portant signature d'un contrat pour la location et la maintenance d'un TPE fixe sans contact
2018-036	26/03/2018	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant 4 courts métrages inter-génération comprenant des ateliers, mise en scène, tournage et projection de janvier à septembre 2018
2018-037	20/03/2018	Décision portant contrat de maintenance du progiciel Orphée C3rb informatique pour la médiathèque de Garches
2018-038	20/03/2018	Décision portant contrat d'hébergement du progiciel et du portail orphée C3rb informatique pour la médiathèque de Garches
2018-039	22/03/2018	Décision portant signature d'un contrat de maintenance préventive

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL APPELE A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité • DESIGNE le 3ème maire-adjoint, en tant que nouveau représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2018-2019 :

- RESTAURANT SCOLAIRE - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - ACCUEILS DE LOISIRS

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - CLASSES DEPLACEES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE les modalités de participations des familles pour la rentrée scolaire 2018-2019 telles que définies ci-après :

		Au 03/09/2018				
	ACTIVITES	TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES	PRESENCE NON PREVUE
Maternelle	Restauration scolaire / jour	0,4692 %	0,85 €	6,10 €	7,20 €	8 €
et élémentaire	PAI (projet d'accueil individualisé) / jour	0,2250 %	0,40 €	3,15 €	4,15 €	5 €
	Accueil de loisirs matin / jour Forfait hebdomadaire	0,1443 %	0,77 €	2,02 €	2,25 €	3 €
Maternelle	Accueil de loisirs soir / jour Forfait hebdomadaire	0,2857 %	0,80 €	4 €	4,9 €	5 €
	Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / jour	1,5450 %	7,77 €	21,63 €	34,13 €	
	Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour Forfait hebdomadaire	1,3350 %	7,56 €	18,69 €	35,70 €	
Elémentaire -	Accompagnement scolaire / jour Forfait hebdomadaire	0,2857 %	0,80 €	4 €	4,9 €	5 €
	Accueil de loisirs du mercredi matin Repas inclus / ½ journée	0,7357 %	3,70 €	10,30 €	16,25 €	
	Accueil de loisirs du mercredi après-midi Repas inclus / ½ journée	0,8828 %	4,44 €	12,36 €	19,50 €	
	Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / jour	1,4714 %	7,40 €	20,6 €	32,50 €	
	Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour Forfait hebdomadaire	1,2714 %	7,20 €	17,80 €	34 €	
	Classes déplacées / nuitée	3,1429 %	4 €	44 €	52 €	

- APPROUVE l'instauration d'une pénalité de retard d'un montant de 4€ par ¼ d'heure de retard après l'heure limite de sortie en accueil de loisirs

REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2018-2019 : ECOLE DES SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de fixer ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs de l'école des sports

GARCHOIS	TARIFS AU 01.09.2018 €
TARIF FORFAITAIRE TRIMESTRIEL (sans repas et hors vacances scolaires)	
- Matin	100,00
- Après-midi	110,00

TARIF FORFAITAIRE ANNUEL	
(sans repas et hors vacances scolaires)	
- Matin	300,00
- Après-midi	330,00

NON GARCHOIS	TARIFS AU 01.09.2018 €
TARIF FORFAITAIRE TRIMESTRIEL	·
(sans repas et hors vacances scolaires)	
- Matin	145,00
- Après-midi	155,00
TARIF FORFAITAIRE ANNUEL	
(sans repas et hors vacances scolaires)	
- Matin	435,00
- Après-midi	465,00

REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2018-2019 : CONSERVATOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs du conservatoire : (<u>TARIFS ANNUELS</u>)

Le TARIF REDUIT est accordé aux familles des élèves Garchois et non Garchois dans les 3 cas suivants :

- ⇒ famille de 3 enfants
- ⇒ 2ème élève d'une même famille inscrit au Conservatoire

famille dont l'un des enfants suit l'enseignement de 2 disciplines (instrument, danse) au Conservatoire

	Tarifs annue	els à compter du 1º	septembre 201	18	
	ÉLÈVES GARCHOIS			ÉLÈVES NON GARCHOIS	
	Cours	Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Normal	Tarif Réduit
Théâtre	Cycle 1 à 3	501 €	379 €	783 €	591 €
Danse	Eveil	363 €	273 €	554 €	416 €
	Initiation	363 €	273 €	554 €	416 €
	Cycle 1 à 3	487 €	365 €	769 €	577 €
	Danse parcours personnalisé	323 €	244 €	512 €	384 €
	Danse - double cursus	700 €	525 €	985 €	740 €
Musique	Eveil	363 €	273 €	554 €	416 €
	Instrument	522 €	391 €	810 €	610 €
	Formation Musicale + Instrument	713 €	582 €	1 132 €	932 €
	Post Bac Adultes	314 €	238 €	463 €	352 €
	Formation Musicale	205 €	205 €	336 €	336 €
	Pratiques Collectives	106 €	106 €	106 €	106 €

❖ PRÊTS D'INSTRUMENTS	TARIFS AU
(TARIFS VALABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE)	01.09.2018
* INSTRUMENTS À VENTS	114,45
* VIOLON	141,75
* VIOLONCELLE/CLAVIER	169,00
* GUITARE	56,70

ORGANISATION DE SÉJOURS PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES D'ETE 2018 - FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Etampes, du lundi 16 juillet 2018 au vendredi 20 juillet 2018 et FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

TAUX	TARIF	TARIF	TARIF HORS
D'EFFORT	PLANCHER	<i>PLAFOND</i>	GARCHES
7,7143 %	38,30 €	108 €	135 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES BEAUX ARTS DE GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association des Beaux-arts de Garches.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENSEMBLE POLYPHONIQUE DE GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder une subvention de 500 € à l'association Ensemble polyphonique de Garches.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 550 € à l'Office Municipal des Sports de Garches.

ADOPTION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2018-2020 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE le contrat de développement entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la ville de Garches pour la période 2018-2020 octroyant une subvention en investissement d'un montant de 2 700 000 € et une subvention en fonctionnement d'un montant de 950 000 €,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de développement ainsi que tous les documents y afférents ;
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions d'investissement relatives aux opérations mentionnées dans le contrat de développement et à signer tous les documents relatifs à :
 - La restructuration de la Place Saint Louis, du square des Ecoles, de la Grande Rue et de la rue de l'Eglise
 - L'aménagement des abords de la médiathèque.
 - Le réaménagement du parvis et des abords de l'église Saint Louis
 - La création d'un parking public dans l'Ilot de la Source en centre-ville.
 - La rénovation de la salle de spectacle du Centre Culturel Sidney Bechet.

- * AUTORISE le Maire à solliciter, dans le cadre de ce contrat, les subventions de fonctionnement relatives aux domaines suivants et à signer tous les documents relatifs :
 - Au secteur de la petite enfance
 - Au secteur de la culture
 - Au secteur du sport
 - Aux associations Garchoises

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GARCHES EVENEMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder une subvention de 19 840 € à l'association Garches Evènements.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de procéder à la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé		Crédit avant	Montant de	Crédit après
			augmentation	l'augmentation	augmentation
6574-30	Subventions	аих	6 400 €	+ 1 500 €	7 900 €
(UB02)	associations				
6574-40	Subventions	аих	<i>77 700 €</i>	+ 20 390 €	98 090 €
(UB02)	associations				

Recettes

Crédits en augmentation

Creatis on augmentation							
Imputation	Libellé	Crédit	avant	Montant	de	Crédit	après
		augme	ntation	l'augmente	ation	augmentation	
7473-40	Participations du		0 €	+	19 840 €		19 840 €
(UB02)	Département						
7411-01	Dotation globale de	1 80	00 000 €	+	- 2 050 €	1	802 050 €
(UB02)	fonctionnement						

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits en augmentation

				,			
Imputation	Libellé	Crédit	avant	Montant	de	Crédit	après
		augmentatio	n	l'augmentation		augmentation	
2313-64	Constructions		0 €	+ 13 80	0€		13 800 €
(UB07)	Constructions						

Dépenses

Crédits en diminution

		C. Cuttis C.t u		-				
Imputation	Libellé	Crédit	avant	Montant	de	la	Crédit	après
		diminution		diminutio	on		diminution	
2188-64	Autres	13 8	00 €		13 80	0 €		0€
(UB07)	immobilisations							
	corporelles							

ADMISSION EN NON VALEUR DE LA CREANCE ETEINTE DE M. XXX

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE l'admission en non-valeur de la créance éteinte de M. XXX pour un total de 7 053,03 € comme indiqué sur le bordereau de situation ci-joint.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ATTRIBUTION A LA RPA « LES TILLEULS » DU FORFAIT AUTONOMIE POUR L'ANNEE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Décide D'AUTORISER le Maire à signer, avec le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la convention annuelle en vue de l'attribution du forfait autonomie au titre de l'année 2018 d'un montant de 18.210 € en faveur de la RPA « Les Tilleuls ».

ADHESION DE LA VILLE A LA MISSION DE MEDIATION OBLIGATOIRE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LE PETITE COURONNE PARISIENNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Décide

- D'ADHERER à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) proposée, à titre expérimental, par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne parisienne, pour les domaines de compétence fixés par le décret n°2018-101 du 16 février 2018,
- D'APPROUVER la convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire pour les décisions nées après le 1er septembre 2018,

EXTENSION DU BENEFICE DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE AUX AGENTS DE CATEGORIE B

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité, D'ETENDRE le principe de versement de l'allocation de rentrée aux agents de la catégorie B, selon les mêmes conditions définies pour les agents de la catégorie C :

- Versement d'une allocation de 50 € par enfant à charge aux agents titulaires, stagiaires, contractuels ou nommés sur la base d'un contrat aidé et pouvant justifier de 6 mois de service effectif au 1er septembre de l'année de versement.
- Les agents à temps partiel en bénéficieront de manière non proratisée,
- Les agents à temps non complet en bénéficieront au prorata de leur temps de travail,
- La qualité d'enfant à charge se vérifiera au 1er septembre de l'année de versement,
- En cas de couple d'agents, l'allocation pour enfants à charge ne sera versée qu'une fois au titre des mêmes enfants.

PRIX LITTERAIRE MAURICE GENEVOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE à 3 000 € le montant alloué au lauréat du prix Maurice Genevoix

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2018-040	09/04/2018	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement à usage d'habitation sis à Garches 68 rue du Dr Debat
2018-041	09/04/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2018-042	27/03/2018	Décision portant signature d'un contrat concernant une animation musicale le jeudi 03 mai 2018 à la résidence les Tilleuls
2018-043	30/03/2018	Décision portant signature d'un contrat concernant un récital le jeudi 12 juillet 2018
2018-044	23/02/2018	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence audiovisuelle donnée le jeudi 06 septembre 2018
2018-045	18/04/2018	Décision portant signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux de la mairie à l'association des Beaux-Arts
2018-046	12/04/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2018-047	16/04/2018	Décision portant signature d'un contrat avec la société FC sécurité
2018-048	13/04/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2018-049	04/05/2018	Décision concernant le contrat de vérification périodique des disconnecteurs
2018-050	04/05/2018	Décision concernant le contrat de maintenance et de contrôle du mur d'escalade au gymnase Le Rallec
2018-051	02/05/2018	Décision pour la signature d'une convention d'accès à « mon compte partenaire » avec la caisse d'allocations familiales des hauts de seine
2018-052	26/04/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une animation musicale interactive le jeudi 29 novembre 2018
2018-053	30/04/2018	Décision concernant le contrat de contrôle et de maintenance des installations et des machineries des locaux techniques des structures gonflables couvrant les courts de tennis
2018-054	24/05/2018	Décision modificative portant avenant à la régie recettes spectacle et activités du CCSB
2018-055	24/04/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 26/09/2018
2018-056	24/04/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 17/10/2018
2018-057	24/04/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 21/11/2018
2018-058	04/05/2018	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours protection civile le 03/06/2018
2018-059	03/05/2018	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le camping « les Reclusages »
2018-060	14/05/2018	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours protection civile le 23/06/2018
2018-061	17/05/2018	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours croix rouge le 23/06/2018
2018-062	17/05/2018	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours croix rouge le 03/06/2018
2018-063	23/05/2018	Décision portant signature d'un contrat d'assistance téléphonique et de maintenance pour la médiathèque et le CCSB
2018-064	23/05/2018	Décision portant signature d'un avenant au contrat 2016-011 de maintenance du logiciel SIRIUS
2018-065	24/05/2018	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Ramon
2018-066	24/05/2018	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 60 ter rue du 19 Janvier

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018

REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2018-2019 :

- RESIDENCE DES PERSONNES AGEES
- FOYER-RESTAURANT
- PORTAGE DES REPAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

• DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs de la résidence des personnes âgées :

	TARIFS AU 01.09.2018
	€
RESIDENCE DES PERSONNES AGEES	
LOYER (studio standard)	676,00
LOYER (grand studio)	696,00
ACCUEIL EXCEPTIONNEL	·
- De 1 à 14 jours (par jours)	30,00
- De 15 à 31 jours (par jours)	25,00
PARKING (par mois)	33,00

• DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs du foyer restaurant et du portage des repas :

FOYER RESTAURANT	TARIFS AU 01.09.2018
	€
Résidents et extérieurs garchois :	
Tranche A (revenu mensuel inférieur à 1 000 €)	4,30
Tranche B (revenu mensuel de 1 000 € et inférieur à 1 500 €)	5,35
Tranche C (revenu mensuel de 1 500 € et plus)	6,50
Repas invité	10,50
Boisson	1,10
Petit déjeuner	1,30

PORTAGE DES REPAS	TARIFS AU 01.09.2018
	€
Repas froid + portage :	
Midi	9,50
Midi et soir (du Lundi au Vendredi)	13,00
Midi et soir (Samedi, Dimanche, jours fériés)	15,00

RESTAURANT MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs des services municipaux suivant :

	TARIFS AU
	01.09.2018
RESTAURANT MUNICIPAL	€
↓ SELF	
Agent municipal : ticket une unité	0,37
Ticket "invité" : droit d'entrée	3,22
Renouvellement carte	5,00
♣ REPAS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES	
Agent municipal :	4,88
Instituteur :	6,34

- SPECTACLES PROPOSES AU C.CULTUREL "S. BECHET"
- ATELIERS DU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET"
- CINEMA "CINE GARCHES"

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

• DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs des services municipaux suivants :

		TARIFS AU
		01.09.2018
		€
•	Tarifs spécifiques en ce qui concerne les SPECTACLES POUR	
	ENFANTS:	
	⇒ Tarif GROUPE (minimum 20) d'enfants de moins de 13 ans	4,80
	\Rightarrow Tarif INDIVIDUEL (moins de 13 ans)	6,10

• AUTORISE le Maire à créer des tarifs pour les spectacles et concerts proposés au centre culturel pour la saison 2018-2019 compte tenu de leur grande diversité, par décision municipale, tarifs ne pouvant pas aller au-delà de 37,50 €, tout comme le tarif groupe (20 personnes) qui ne peut excéder 25 €.

Le tarif réduit est accordé aux demandeurs d'emploi, aux titulaires de la carte famille nombreuse ou invalidité et aux personnes de plus de 62 ans.

	TARIFS AU 01.09.2018
	€
• Culture box (3 spectacles différents)	54,00

ATELIERS DU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET"

• DECIDE DE FIXER les tarifs des ateliers du Centre Culturel, à compter du 1^{er} septembre 2018, de la façon suivante, le paiement des ateliers s'effectuant par semestre (Septembre et Janvier)

<u>TARIFS SEMESTRIELS</u> – Il est rappelé :

- que l'inscription est annuelle
- que le tarif réduit est accordé aux seuls Garchois, dans les conditions suivantes : carte invalidité, titulaire de la carte famille nombreuse, demandeurs d'emploi et aux personnes de plus de 62 ans.

			TARIFS AU 01.09.2018 €
* POTERIE : (Activité.	s dirigées par un mo	niteur)	
Enfant 2h/semaine	$\triangle Garchois$	Tarif normal Tarif réduit	155,00 118,00
	▲Non Garchois	J	224,00
Adulte 3h/semaine	$\triangle Garchois$	Tarif normal Tarif réduit	288,00 214,00
	▲ Non Garchois	y . 300000	414,00

	TARIFS AU 01.09.2018
❖ CONFERENCES "ART ET CIVILISATIONS"	t
Carte pour 10 conférences : Conférence (tarif unitaire)	60,00 7,00

CINÉMA « CINÉ GARCHES »

• DECIDE de fixer ainsi, à compter du 29 août 2018, les tarifs du cinéma "Ciné Garches" :

CINÉMA « CINÉ GARCHES »	TARIFS AU
	29.08.2018
Séance en 2D :	€
• Plein Tarif	7,60
• Tarif réduit (titulaires de la carte famille nombreuse, + 62 ans, -	5,90
20 ans, étudiants de – 26 ans, demandeurs d'emploi, carte	
invalidité)	
 Tarif réduit tous les mercredis 	5,90
Carte fidélité "Ciné carte"	5,90
• Tarif groupe	4,00
 Tarif en faveur des jeunes de − 14 ans 	4,00

	TARIFS AU
	29.08.2018
	€
Séance en 3D :	
• Plein Tarif	9,20
• Tarif réduit (titulaires de la carte famille nombreuse, + 62 ans, -	7,40

	20 ans, étudiants de – 26 ans, demandeurs d'emploi, carte invalidité)	
•	Tarif réduit tous les mercredis	7,40
•	Tarif groupe	5,60
•	Tarif en faveur des jeunes de – 14 ans	5,60

RECOUVREMENT DE CHARGES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE DE FIXER ainsi à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs de location de salles :

GARCHOIS	<i>TARIFS €</i> au 1/01/2019
<u>PROPRIÉTÉ DES 4 VENTS</u>	
TARIFS APPLIQUÉS AUX PARTICULIERS	
* de 12h à 18h ou de 18h à 1h00	
totalité des locaux du rez-de-chaussée :	1 255,00
> hall, dégagement, salon :	1 010,00
hall, salle à manger :	640,00
TARIFS APPLIQUÉS AUX ENTREPRISES	
* de 12h à 18h ou de 18h à 1h00	
> totalité des locaux du rez-de-chaussée :	1 255,00 H. T.
> hall, dégagement, salon :	1 010,00 H. T.
hall, salle à manger :	640,00 H. T.
TARIFS APPLIQUÉS AUX ASSOCIATIONS ET	
INSTANCES LOCALES DE PARTIS POLITIQUES	500,00
NATIONAUX :	

NON GARCHOIS	<i>TARIFS €</i> au 1/01/2019
PROPRIÉTÉ DES 4 VENTS TARIFS APPLIQUÉS AUX PARTICULIERS * de 12h à 18h ou de 18h à 1h00 ➤ totalité des locaux du rez-de-chaussée : TARIFS APPLIQUÉS AUX ENTREPRISES * de 12h à 18h ou de 18h à 1h00	1 430,00
> totalité des locaux du rez-de-chaussée :	1 430,00 H. T.
TARIFS APPLIQUÉS AUX ASSOCIATIONS ET INSTANCES LOCALES DE PARTIS POLITIQUES NATIONAUX :	500,00

LOCATION ET NETTOYAGE COMPRIS	<i>TARIFS €</i> au 1/01/2019
<u>SALLE AQUILON</u> Tarifs appliqués aux entreprises, semaine :	220,00 H.T.
SALLE PAGNOL Tarifs appliqués aux associations et instances locales de partis politiques nationaux, le week-end :	180,00

SALLE CLAUDE BOLLING	
Tarifs appliqués, en SEMAINE, aux :	
- Entreprises	530,00 H. T.
Le WEEK-END :	
- Particuliers	300,00
- Associations et instances locales de partis politiques	180,00
nationaux	
- Entreprises	630,00 H. T.
- Non garchois	750,00

	<i>TARIFS €</i> au 1/01/2019
SALLES DU CENTRE CULTUREL	
TARIFS APPLIQUÉS EN SEMAINE	
(technique, location et nettoyage compris)	
SALLE 1	
* ½ journée (4h)	
Associations et instances locales de partis politiques	380,00
nationaux	
Particuliers	571,00
> Entreprises	825,00 H. T.
> Non garchois	1 080,00
* Journée (8h)	
Associations et instances locales de partis politiques nationaux	508,00
> Particuliers	763,00
> Entreprises	1 015,00 H. T.
> Non garchois	1 270,00
SALLE 2	
* ½ journée (4h)	
Associations et instances locales de partis politiques nationaux	190,00
> Particuliers	317,00
> Entreprises	444,00 H.T.
> Non garchois	444,00
* Journée (8h)	
Associations et instances locales de partis politiques nationaux	254,00
	111 00
	444,00
EntreprisesNon garchois	635,00 H.T. 635,00
Dépassement d'horaire	150,00

APPEL D'OFFRES OUVERT CONCERNANT LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA VILLE DE GARCHES (4 LOTS) SIGNATURE DES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir avec les sociétés attributaires désignées ci-dessous pour la restauration collective de la Ville pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018, renouvelable 3 fois de manière expresse sans pouvoir dépasser le 31 août 2022 :
 - Lot 1 : Restauration scolaire et périscolaire : la Société ELRES/ELIOR
 - Lot 2 : Restauration au sein de la Résidence des Personnes Agées : la Société ELRES/ELIOR
 - Lot 3 : Restauration au sein du self municipal : la Société ELRES/ELIOR
 - Lot 4 : Restauration au sein de la crèche Les Pins, de la crèche Ramon et de la structure multi-accueil les Hêtres : la Société SOREST

CINEMA CINE-GARCHES

CHANGEMENT DE GROUPEMENT DE PROGRAMMATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE DE RETENIR
 - pour la programmation : GPCI (Groupement de Programmation de Cinémas Indépendants)
 - pour la fourniture de film : GLOBECAST
- APPROUVE les contrats de GPCI et Globecast
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de programmation avec GPCI et le contrat avec le distributeur de films GLOBECAST ainsi que tout document nécessaire à ce dossier

DENOMINATION DE LA GRANDE SALLE DE SPECTACLE DU CENTRE CULTUREL SIDNEY BECHET

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité, DE DENOMMER la grande salle du centre culturel Sidney Bechet « Micheline Dehaene » en sa mémoire et pour les services rendus à la collectivité en tant qu'élue pendant de nombreuses années

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- <u>Article 1</u>: DECIDE D'ADHERER au groupement de commande coordonné par le SIGEIF et le SDESM pour la désignation d'un délégué à la protection des données
- Article 2 : APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes
- <u>Article 3</u>: AUTORISE le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération

MODIFICATION ET ACTUALISATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DES HAUTS-DE-SEINE (PDIPR)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la modification du PDIPR à Garches en supprimant le GR10 – avenue Brézin et allée des Belles Vues – et de créer le GR2 dans la traversée de l'avenue Henri Fontaine.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE GARCHES AU FINANCEMENT DU FSL DÉPARTEMENTAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ACCEPTE le principe de la participation financière de la ville de Garches au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 0,15 € par habitant, soit, compte tenu de l'indexation sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, une participation d'un montant total de 2 748,66 € pour l'année 2018
- AUTORISE le Maire à signer, avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la convention correspondante fixant la participation de la ville de Garches au financement du Fonds de Solidarité Logement

APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION INDIVIDUELLES D'AGENTS DE LA VILLE DE GARCHES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE (POLD)

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité

- D'APPROUVER le principe de la mise à disposition à titre individuel des agents de la ville de GARCHES exerçant dans les compétences suivantes :
 - Gestion des déchets ménagers et assimilés
 - Développement et aménagement économique, social, et culturel
- De RETENIR l'option consistant à proposer la mise à disposition ou transfert que pour les agents effectuant plus de 50% de leurs temps dans l'une des compétences concernées auprès de l'établissement public territorial
- D'AUTORISER le Maire à signer les conventions de mises à disposition individuelles des agents de la Ville à l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

FIXATION DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE LIEES A DES ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX ET MOTIFS RELIGIEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide D'ACCORDER au personnel, le bénéfice des autorisations de congés exceptionnels pour évènements familiaux ou motifs religieux, sous réserve des nécessités du service, présentées dans le tableau suivant :

Nature de l'autorisation spéciale d'absence	Nombre de jours accordés par an et par évènement
Mariage, PACS de l'agent (un seul évènement par an)	5 jours
Mariage des parents de l'agent Mariage d'un enfant d'agent	3 jours
Mariage, décès : du grand-père, de la grand-mère, du petit-fils, de la petite-fille, du frère ou de la sœur de l'agent	2 jours
Mariage, décès : de l'oncle, de la tante, du neveu, de la nièce, du cousin ou de la cousine de l'agent	1 jour
Naissance ou adoption enfant	5 jours
Décès d'un enfant d'agent	5 jours
Décès du conjoint, partenaire de PACS ou concubin, du père ou de la mère de l'agent	4 jours
Mariage des beaux-parents de l'agent	2 jours
Décès du beau-père, de la belle-mère, du beau-frère ou de la belle- sœur de l'agent	3 jours
Congé d'accompagnement de fin de vie du conjoint, partenaire de PACS ou concubin, de l'enfant, du père, de la mère, du frère ou de la sœur de l'agent	2 jours

A l'annonce de la survenue d'un handicap chez l'enfant d'un agent	2 jours
Fête religieuse	Dans la limite de 3 jours par an
Enfant malade (jusqu'aux 16 ans de l'enfant, ou quel que soit son âge pour l'enfant handicapé)	6 jours (12 jours si le conjoint ne peut pas en bénéficier)
Rentrée scolaire	Eventuel aménagement d'horaires jusqu'à l'entrée en 6 ^{ème} (circulaire n°B7/08 2168 du 07.08.2008)
Concours et Examens de la Fonction Publique Territoriale	Le jour de l'épreuve (écrit et oral) + La veille du concours/examen uniquement pour les agents n'ayant suivi aucune formation auprès du CNFPT
Déménagement	1 jour

Ces autorisations spéciales d'absence peuvent être accordées aux agents titulaires, stagiaires, contractuels et aux contrats aidés au prorata de leur temps de travail et en fonction des nécessités de service.

Elles sont accordées sur présentation d'un justificatif (acte de décès, de mariage, de naissance, certificat médical, reconnaissance MDPH, certificat de grossesse etc.)

Un faire-part de naissance ou de mariage ne constitue en aucun cas un justificatif.

Ces autorisations spéciales d'absence ne peuvent être prises qu'à l'occasion de l'évènement concerné (pas de report possible).

En aucun cas il ne peut y avoir suppression de congés annuels ou de RTT (ou de récupération) déjà posés pour les remplacer par des autorisations spéciales d'absence, exception faite du congé de fin de vie qui sera régularisé à posteriori.

Les chefs de service peuvent accorder aux agents qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession des autorisations d'absence (cf. circulaire du 10 février 2012 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions).

PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTES ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Décide DE TRANSFORMER

- 5 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de $2^{\text{ème}}$ classe en 5 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de $1^{\text{ère}}$ classe
- -1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de $2^{\grave{e}me}$ classe en 1 poste d'Agent Territorial des Ecoles Maternelles principal de $1^{\grave{e}re}$ classe
- 1 poste d'Infirmière en soins généraux de classe normale en 1 poste d'Infirmière en soins généraux de classe supérieure
- 1 poste d'Infirmière en soins généraux de classe supérieure en 1 poste d'Infirmière en soins généraux hors classe
- 36 postes d'Adjoint technique en 36 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe
- 24 postes d'Adjoint administratif de 2ème classe en 24 postes d'Adjoint administratif
- -31 postes d'Adjoint administratif de $1^{\text{ère}}$ classe en 31 postes d'Adjoint administratif principal de $2^{\text{ème}}$ classe)
- -1 poste d'Adjoint administratif principal de $2^{\grave{e}me}$ classe en 1 poste d'Adjoint administratif principal de $1^{\grave{e}re}$ classe

PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTES CONSERVATOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Décide DE TRANSFORMER :
 - un poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet de 8h hebdomadaires en un poste de professeur d'enseignement artistique de 6h par semaine
 - un poste d'assistant principal d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à mitemps en un poste d'assistant principal d'enseignement artistique à temps complet
- Décide DE CREER:
 - un poste d'assistant principal d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à temps non complet de 5h hebdomadaires
 - 2 postes d'assistant principal d'enseignement artistique de 1ère classe à temps non complet de 4 heures hebdomadaires et un poste de professeur d'enseignement artistique également sur la base de 4h

ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'EMPRISES A USAGE PUBLIC DANS LA RESIDENCE DU VILLAGE DU MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE, à titre gratuit, l'acquisition par la Ville de Garches de lots de volumes constitués de la rue de Suresnes (au pourtour de la résidence du Marché), des revêtements de la place Saint Louis et du square des Ecoles, de la terrasse attenante à la place et des passages sous arcades tels qu'ils ressortent,
- CLASSE ces surfaces dans le domaine privé de la commune de Garches puis dans son domaine public compte tenu de son affectation finale,
- DESIGNE l'étude GUICHARD ET SEBRIER, notaires à Garches, et M. BARRERE, géomètre, pour dresser les actes à intervenir,

CESSION D'UNE PARCELLE ENCLAVÉE CADASTRÉE SECTION AI N°829 D'UNE SURFACE DE 40 M² SISE 61 RUE JEAN MERMOZ À GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE la cession d'une parcelle, cadastrée section AI n° 829 d'une surface de 40 m² environ à Monsieur XXX, domicilié 63, rue Jean Mermoz pour un prix de 20.000 € HT augmenté des frais d'actes, de diagnostics éventuels, mis à sa charge dans la réalisation de cette vente,
- DESIGNE l'étude GUICHARD et SEBRIER, notaires à Garches, pour dresser les actes à intervenir.

APPROBATION DE LA CHARTE TRAME VERTE ET BLEUE DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE la Charte Trame verte et bleue des Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine,
- AUTORISE le Maire ou le 1^{er} Maire Adjoint à signer, au nom de la Commune, cette charte et tous les documents subséquents.

INSTITUTION DE LA TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant,

- DÉCIDE d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales,
- DECIDE d'appliquer le taux majoré de 20% la première année, 30% la seconde année et 40% à compter de la troisième année d'imposition,
- AUTORISE le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration fiscale, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2018-067	05/06/2018	Décision portant institution de la régie de recettes « conservatoire » à la ville de garches
2018-068	28/05/2018	Décision concernant le contrat de vérification des installations gaz dans certains bâtiments communaux
2018-069	23/05/2018	Décision portant signature d'un contrat d'assistance téléphonique et de maintenance pour la mairie de garches
2018-070	25/05/2018	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Pasteur B
2018-071	24/05/2018	Décision portant avenant à la régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Pasteur A
2018-072	05/06/2018	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et la SNC golf tennis du Haras de Jardy pour les vacances d'été 2018
2018-073	05/06/2018	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et l'ile de loisirs de St Quentin pour les vacances d'été 2018
2018-074	11/06/2018	Décision portant signature de contrat entre la ville de garches et la société Apsara productions
2018-075	28/05/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches
2018-076	20/06/2018	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement d'urgence sis à Garches 9 rue de la côte St Louis
2018-077	18/06/2018	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure contentieuse devant la juridiction administrative
2018-078	14/05/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une animation musicale le 13/09/2018
2018-079	20/06/2018	Décision portant signature d'un contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciel Ciril
2018-080	18/06/2018	Décision portant signature d'une convention d'assistance et de maintenance pour le logiciel atal II

2018-081 14/06/2018	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et le gîte	
	le Roc au loup	
2018-082 30/05/20	20/05/2019	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de
	30/03/2018	garches
2018 083	2018-083 03/05/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de
2016-083		garches
2018-084 21/06/2018	Décision portant signature d'un contrat pour la maintenance du système de	
	21/06/2018	téléphonie mitel mivoice 5000 serveur pour la médiathèque de la mairie de
	garches société kodem résophone groupe	
2018-085 26/06/2018	Décision modificative portant avenant à la régie de recettes pour	
	20/00/2018	l'encaissement des droits à consommer pour les repas du restaurant municipal
2018-086	26/06/2018	Décision de clôture de la régie de recettes pour la restauration scolaire
2018-087 26/06/2018	26/06/2019	Décision de clôture de la régie de recettes pour les accueils de loisirs maternel
	20/00/2018	et élémentaire pendant les vacances scolaires
2018-088 18/05/2	19/05/2019	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de
	18/05/2018	garches
2019 090	30/05/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de
2018-089		garches
	L	t e e e e e e e e e e e e e e e e e e e

DROITS DES SOLS DU 01 JANVIER AU 31 JUILLET 2018

<u>DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES</u>

04/01/2018	169 rue Porte Jaune	Installation 18 panneaux photovoltaïques - noir
08/01/2018	26 rue du Regard	Extension et rénovation d'une maison
08/01/2018	15 avenue Brézin	Création d'un portail
08/01/2018	1 avenue de la Bédoyère	Ravalement de l'ensemble des façades et pignons de l'immeuble
09/01/2018	125 rue de Buzenval	Construction d'un abri de jardin
19/01/2018	39 rue de Suresnes	Changement du portail voiture existant
02/02/2018	1 avenue Lyautey	Réfection du mur de soutènement et pose d'une palissade
26/02/2018	10 rue Claude Liard	Ravalement des façades du 10 et 12 rue Claude Liard + changement des fenêtres
05/03/2018	73 Grande Rue	Réhabilitation d'un ensemble immobilier en 2 maisons de ville
05/03/2018	7 rue Frédéric Clément	Dépose de la couverture existante + pose d'une fenêtre de toit
05/03/2018	8 avenue Foch	Travaux sur construction existante
07/03/2018	6 rue des Bures	Ravalement
28/03/2018	8 rue Pasteur	Fermeture d'une voie privée et réfection ponctuelle du revêtement de la voirie
05/04/2018	5 rue du 19 Janvier	Ravalement

11/04/2018	5 rue Pasteur	Abri de jardin de 7,4 m²
18/04/2018	14 bis rue de la Côte St Louis	Création d'une fenêtre de toiture 78/98 (velux)
18/04/2018	52 bd Général de Gaulle et	Ravalement des façades des 2 bâtiments + isolation
	21 rue Jean Mermoz	thermique
18/04/2018	19 avenue des Jockeys	Transformation d'un garage en pièce habitable
19/04/2018	28 avenue de Lorraine	Ravalement de la façade
25/04/2018	5 avenue des Coteaux	Création d'une fenêtre
25/04/2018	5 avenue Gustave Lambert	Transformation d'une buanderie en chambre
26/04/2018	8 rue Athime Rué	Installation d'enseigne
26/04/2018	idem	idem
17/05/2018	84 bd du Gal de Gaulle	Ravalement et isolation thermique
17/05/2018	24 rue des Suisses	Ravalement façade avant et arrière
17/05/2018	14 bis rue Raymond Poincaré	Ravalement de la façade
17/05/2018	15 rue Frédéric Clément	Modification garde-corps de couleur gris RAL 7013
22/05/2018	29 avenue Henri Bergson	Implantation d'une piscine
22/05/2018	14 rue de la Rangée	Division en vue de construire
24/05/2018	56 bis rue de Suresnes	Abri de jardin surface de 3.92 m²
05/06/2018	37 rue du docteur Debat	Fourniture et pose d'un portillon accès piétons et
		pose de clôtures sur mur existant
06/06/2018	30 avenue des Jockeys	Surélévation de la maison
06/06/2018	5 Passage du Clos	Travaux divers
18/06/2018	15 avenue Henri Bergson	Ravalement de la façade blanc et gris
26/06/2018	37 avenue Henri Bergson	Construction d'une piscine et modification
		emplacement du portillon
28/06/2018	12 rue de Kronstadt	Modifications de toitures et façades + ravalement à
		l'identique
29/06/2018	15 rue Jean Mermoz	Création d'une piscine
29/06/2018	11 bis avenue de la Bédoyère	Modification de clôture
29/06/2018	9 bis avenue de la Bédoyère	Réalisation de clôture avec un muret
		Portail + portillon
25/04/2018	1 à 7 av. du docteur Roux	Installation de deux barrières de fermeture
31/07/2018	68 rue des Croissants	Remplacement fenêtres + porte d'entrée gris

DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES OU ANNULÉES

01/02/2018	95 rue du 19 Janvier	Construction d'un abri de jardin
20/03/2018	46 rue des Croissants	Création d'un nouveau portail d'accès
18/06/2018	121 rue du 19 Janvier	Construction d'une clôture type mur en brique
		De 2 m de haut sur long terrain rue 19 janvier
20/06/2018	24 rue Athime Rué	Création d'une annexe
12/07/2018	28 Grande Rue	Division en vue de construire

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

17/01/2018	11 avenue de la Bédoyère	Construction d'une maison individuelle R+1+C
21/02/2018	119-125 rue de Buzenval	Motifs divers
27/02/2018	2 avenue de Brétigny	Construction d'une maison individuelle
28/02/2018	60 bis rue du 19 Janvier	Remplacement de la toile d'une structure gonflable
28/02/2018	29 avenue Henri Bergson	Construction d'une maison individuelle et d'un abri
		de jardin
28/02/2018	24 bd Raymond Poincaré	Surélévation partielle d'une maison individuelle +
		implantation capucine et châssis de toit
09/03/2018	50 rue Henri Régnault	Construction de deux maisons individuelles
09/03/2018	14 rue du Regard	Construction d'une maison
28/03/2018	18 rue du 19 Janvier	Travaux sur construction existante
23/04/2018	6 rue du Docteur Roux	Création d'un bâtiment R+3+combles
24/04/2018	48 rue des Croissants	Régularisation hauteur toiture
24/05/2018	55 rue Jean Mermoz	Modification des menuiseries
31/05/2018	41 rue de la Rangée	Création d'une véranda (extension)
01/06/2018	46 rue Jean Mermoz	Agrandissement du RDC
11/06/2018	22 bis av. Parc de Craon	Surélévation + modification
13/06/2018	29 avenue Henri Bergson	Construction d'une maison individuelle
		Et d'un abri de jardin
20/06/2018	72-74 rue Cel Rochebrune	Construction de 3 immeubles R+1+attique
26/06/2018	12 rue de l'Eglise	Construction d'un immeuble de 80s
		R+3+attique+commerce
02/07/2018	2 rue du Marquis de Mores	Démolition structures existantes et construction
		d'un bâtiment d'habitation en logements sociaux +
11/07/2018	22 bis rue de Villeneuve	divers
26/07/2018	4 impasse de la Source	Construction d'une maison neuve en R+1 (et cave)
27/07/2018	26 rue Jean Mermoz	Réalisation d'un ensemble immobilier
		Division parcellaire + logements+ maison individuelle

PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉS OU ANNULÉS

30/01/2018	73 rue du 19 Janvier	Construction de 11 logements
12/04/2018	117 Grande Rue	Régularisation d'un cabanon en studio
12/04/2018	10 rue de Kronstadt	Construction d'une maison individuelle
12/04/2018	117 Grande Rue	Changement de destination, local commercial en
		studio
27/04/2018	45 Grande Rue	Nouvelles constructions
04/07/2018	7 avenue Foch et 1 bis rue	Lotissement
	Civiale	
06/07/2018	6 bd du Général de Gaulle	Construction de 46 logements

MARCHÉS CONCLUS EN 2018 PAR LA COMMUNE DE GARCHES

La liste des marchés publics conclus en 2018 fait l'objet d'un affichage en Mairie, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, ainsi que sur le site Internet de la Ville, <u>www.villegarches.fr</u>; rubrique Mairie, « marchés publics », liste des marchés publics conclus en 2018 par la ville de Garches.

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Séance du 16 janvier 2018

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 11 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal de la réunion du comité de la Caisse des Ecoles du 11 octobre est approuvé à l'unanimité par le Comité

RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Les modalités d'attribution du RIFSEEP sont approuvées à l'unanimité

MISSIONS DE LA CAISSE DES ECOLES : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- 1) Le Comité fixe le montant des livres de prix de la façon suivante :
- 10.75 € pour les élèves de CE1 et CM2,
- 5.70 € pour les autres niveaux de classe, de la GS au CM1
- 2) Le Comité approuve, à l'unanimité, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, en sa qualité de Président de la Caisse des écoles, de signer les contrats à intervenir avec les compagnies en charge des animations pour Noël 2018.
- 3) Le Comité approuve, à l'unanimité, la prise en charge par la Caisse des Ecoles de l'intervention « premiers secours » pour un montant de 500 €.

<u>DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE ÉCOLES : EXPOSÉS DES SITUATIONS A L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE</u>

Les membres du comité accordent à l'unanimité :

- Le tarif plancher jusqu'au 31 août 2018 à 3 familles,
- la prise en charge partielle des factures de septembre pour un montant de $128,10 \in$ pour une famille
- la prise en charge partielle des factures impayées pour un montant de 309,66 € pour une famille
- la prise en charge partielle des factures impayées pour un montant de 504,60 € pour une famille

Séance du 21 Mars 2018

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 16 JANVIER 2018

Le procès-verbal de la réunion du comité de la Caisse des Ecoles du 16 janvier est approuvé à la majorité par le Comité (1 abstention)

<u>DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE ÉCOLES : EXPOSÉS DES SITUATIONS</u> A L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

Les membres du comité accordent à l'unanimité :

- Le tarif plancher jusqu'au 31 août 2018 à 2 familles,
- la prise en charge partielle de la dette des activités périscolaires et de la restauration scolaire à hauteur de 500 € pour une famille
- La prise en charge de la dette des activités périscolaires à hauteur de 920,35 € pour une famille

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité par les membres du Comité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité par les membres du Comité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité par les membres du Comité

Séance du 27 juin 2018

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 21 MARS 2018

Le procès-verbal de la réunion du comité de la Caisse des Ecoles du 21 mars 2018 est approuvé à la majorité par le Comité

<u>DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE ÉCOLES : EXPOSÉS DES SITUATIONS</u> A L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

Les membres du comité accordent à l'unanimité :

- Le tarif plancher jusqu'au 31 août 2018 à une famille,
- La prise en charge des factures périscolaires et du séjour de Printemps à hauteur de 508.70€
- La prise en charge de la dette centre de loisirs et de garderie maternelle à hauteur de 257,25€
- La prise en charge des factures périscolaires et restauration scolaire à hauteur de 110 €
- La prise en charge partielle de facture restauration scolaire de septembre 2017 à hauteur de 138,68€

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 29 mars 2018

<u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2018</u> Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

<u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, EXERCICE 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS:</u>

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du C.C.A.S. qui présente :

Le Conseil d'Administration, décide, par ailleurs, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en recettes de cette section, à titre de report au compte 002.

<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,</u> <u>DRESSE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2017 :</u>

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du C.C.A.S. dressé par le Trésorier Principal pour l'année 2017 et qui présente :

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GARCHOISE DE MAINTIEN ET D'AIDE A DOMICILE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile, une subvention de fonctionnement de 180 000 € pour l'année 2018.

A cet égard, la directrice précise qu'en 2017 l'AGMAD est intervenue auprès de 137 clients actifs pour 19 500 heures effectuées, soit 240 personnes environ accompagnées sur l'année.

Les aides à domicile qui interviennent sur Garches, habitent, pour la majorité, à proximité et sont employées en CDI à temps partiel, afin de gérer la modulation.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACES:

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, décide d'accorder au titre de l'année 2018, à l'association ESPACES une subvention de 3.000 €, pour son activité d'insertion au bénéfice des personnes en situation d'exclusion.

BUDGET PRIMITIF 2018:

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, vote par article en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement, le budget 2018 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes de :

REGULARISATION DES COTISATIONS « MUTUELLE FAMILIALE » :

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, accepte le versement à la Mutuelle Familiale, d'une somme de 12,88 € pour régularisation des cotisations dues au titre de l'année 2016.

AIDES FINANCIERES

Le Conseil d'Administration étudie, ensuite, trois demandes d'aide financière.

Séance du 15 mai 2018

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2018 :

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

<u>AIDE FINANCIERE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR D'ETE A DESTINATION</u> DES JEUNES GARCHOIS :

Le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'Association « Garches Evènements » une aide financière de 1.600 € pour l'organisation, en juillet 2018, d'un séjour d'été à destination de sept jeunes garchois, dont les familles sont en difficultés sociales ou financières.

AIDES FINANCIERES

Le Conseil d'Administration étudie, ensuite, trois demandes d'aide financière.

Séance du 26 juin 2018

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MAI 2018 :

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 mai 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION DES ACTIVITES DE L'EDUCATEUR :

L'éducateur spécialisé, présente ses activités aux membres du CCAS. Il est, plus spécifiquement, chargé, de l'insertion des jeunes en difficulté dans la tranche d'âge de 16-25 ans, même s'il se retrouve, à l'heure actuelle à s'occuper de jeunes adultes de plus de 25 ans.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, FIXANT LA PARTICIPATION DU CCAS AU FSL POUR L'ANNEE 2018 AU TITRE DE LA PRISE EN CHARGE DES IMPAYES D'ENERGIE :

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, autorise le Maire, Président du CCAS, à signer, avec le Conseil Départemental, la convention portant, pour 2018, sur la participation du CCAS au FSL Fonds Energie, et fixe le montant de cette participation à 500 €.

AIDE FINANCIERE:

Le Conseil d'Administration étudie, ensuite, une demande d'aide financière.

TERRITOIRE « PARIS OUEST LA DÉFENSE »

Séance du 8 mars 2018

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le huit mars, le bureau territorial dûment convoqué le deux mars par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Rueil Malmaison. Après en avoir délibéré, le bureau territorial

- Approuve le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2017,
- Décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Eric BERDOATI en qualité de secrétaire de séance à main levée,
- Prend acte des décisions prises par le président en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE POUR LES GENS DU VOYAGE A NANTERRE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'EPT Paris Ouest la Défense et la commune de Nanterre.
- ❖ Autorise le Président de l'EPT Paris Ouest la Défense à signer ladite convention.

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE POUR LES GENS DU VOYAGE A NANTERRE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de financement entre l'EPT POLD et les communes de Nanterre, Rueil Malmaison et Suresnes pour la construction et le fonctionnement d'une aire d'accueil intercommunale pour les gens du voyage à Nanterre.
- Autorise le Président de l'EPT Paris Ouest la Défense à signer ladite convention.

CHARTE PARTENARIALE DE RELOGEMENT DE LA CITE DES POTAGERS DANS LE CADRE DU « NPNRU » POTAGERS/ABORDS DU « CASH » A NANTERRE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la charte partenariale de relogement de la cité des potagers dans le cadre de NPNRU Potagers-Abords du CASH.
- ❖ Autorise le Président de l'EPT Paris Ouest la Défense à signer ladite charge partenariale de relogement.

DISSOLUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE, LA VILLE DE RUEIL-MALMAISON, LA CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES ET L'OFFICE DE TOURISME DE RUEIL-MALMAISON

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

❖ Approuve la résiliation de la convention de groupement de commandes entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense, la ville de Rueil-Malmaison, la caisse des écoles publiques et l'office de tourisme de Rueil-Malmaison, la caisse des écoles publiques et l'office de tourisme de Rueil-Malmaison, relatif aux domaines d'achats suivants : fournitures administratives, fournitures pédagogiques, mobilier, papier, vêtements et produits pharmaceutiques.

- Prend acte de la dissolution du groupement qui en est issue..
- ❖ Précise que cette dissolution s'inscrit dans le cadre de la mutualisation des achats initiée par l'EPT Paris Ouest la Défense lors du conseil de territoire du 20 décembre 2017.

<u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 8 RUE DE LA BENARDE A</u> RUEIL-MALMAISON

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de mise à disposition de locaux situés 8 rue de la Bénarde à Rueil-Malmaison, à titre gratuit, entre l'EPT et la ville de Rueil-Malmaison.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention.

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Décide d'approuver la convention « type » de partenariat à intervenir entre le territoire POLD et les entreprises et partenaires institutionnels pour l'organisation et la remise des « Prix de l'innovation Paris Ouest la Défense 2018 »
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à la signer, ainsi que tous les documents y afférent et à les exécuter.

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT N°14034 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION SUPPLEMENTAIRE OCCASIONNELLE DE SORTIE ET DE RENTREE DES BACS

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n°14034 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés à Rueil-Malmaison, avec SEPUR sise ZA du Pont-Cailloux, Route des Nourrices, à Thiverval-Grignon (78850)
- Précise que cet avenant porte sur la mise en place d'une prestation occasionnelle de sortie et de rentrée des bacs lors des opérations de collecte.
- ❖ Indique que la prestation s'exécute aux prix unitaires suivants :
 - Prestation de sortie et de rentrée de bacs les jours ouvrables (TVA à 10%)
 - Jusqu'à 3 heures de prestation : 114,00 € HT/intervention
 - Heure supplémentaire : 38,00 € HT/heure
 - Prestation de sortie et de rentrée les dimanches et jours fériés (TVA à 10%)
 - Jusqu'à 3 heures de prestation : 204,00 € HT/intervention
 - Heure supplémentaire : 68,00 € HT/heure
- Précise que le montant maximum du contrat reste inchangé
- ❖ Indique que l'avenant entre en vigueur à compter de sa notification
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget territorial.

<u>APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX CONTRATS N°16375 A 16377 POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILIES A PUTEAUX</u>

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion des avenants n°1 aux contrats n°16375 à 16377 relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés à Puteaux, conclus respectivement avec les sociétés Derichebourg Polybuis, Sepur, Elidec.
- ❖ Précise que ces avenants modifient l'article 10.2 du CCAP en remplaçant le mois « janvier » par le mois « juillet » afin de corriger une erreur matérielle.
- Informe que les autres termes des contrats restent inchangés.
- ❖ Indique que les avenants entrent en vigueur à compter de leur notification.

❖ Autorise le Président à signer lesdits avenants et à prendre toute mesure concernant leur exécution Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget territorial.

<u>COLLECTE ET VALORISATION DE LIVRES ISSUS DE COLLECTES EVENEMENTIELLES A</u> NEUILLY-SUR-SEINE , SURESNES ET LA GARENNE-COLOMBES

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- Approuve la convention entre l'EPT et la société Recyclivre pour la collecte et la valorisation de livres à l'occasion des collectes évènementielles organisées à Neuilly-sur-Seine, Suresnes et la Garenne-Colombes.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention de partenariat avec la société Recyclivre, ainsi qu'un éventuel subséquent relatif au changement d'association bénéficiaire.

AVIS SUR L'ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LA VILLE DE SURESNES

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

❖ Emet un avis favorable sur le projet d'arrêté portant réglementation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur la ville de Suresnes.

CONVENTION DE SUBVENTION PORTANT SUR LE TRAITEMENT SOCIAL ET URBAIN DE L'ILOT NEUILLY A NANTERRE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET POUR UNE STRATEGIE URBAINE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de subvention portant sur le traitement social et urbain de l'ilot Neuilly à Nanterre, dans le cadre de l'appel à projet pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention de subvention.

Séance du 27 mars 2018

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, le bureau territorial dûment convoqué le vingt et un mars par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Levallois. Après en avoir délibéré, le bureau territorial

- Approuve le compte-rendu de la séance du 8 mars 2018,
- Décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Christian DUPUY en qualité de secrétaire de séance à main levée,
- Prend acte des décisions prises par le président en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A VAUCRESSON

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve les conventions de maîtrise d'ouvrage unique pour des travaux d'assainissement des eaux usées − avenue de la Malmaison et avenue de Villeneuve − entre la commune de la Celle Saint Cloud et l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense ainsi que leurs annexes.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ces conventions ainsi que l'ensemble des avenants.

EXTENSION DU PERIMETRE DES CONTRATS D'ASSAINISSEMENT A LA COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion des avenants n°2 aux contrats n°15007 et n°15008 de travaux de création et de réhabilitation des ouvrages d'assainissement, conclus respectivement avec la société SRBG sise Cité du Grand Cormier − BP 20878 à Saint Germain en Laye (78108), et la société TELEREP France sise ZAC du Petit Parc à Ecquevilly (78920).
- ❖ Précise que ces avenants portent sur l'extension du périmètre à la commune de la Garenne Colombe.
- ❖ Informe que ces avenants sont sans incidence financière, les contrats étant conclus sans montant maximum, et que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ Autorise le Président à signer lesdits avenants et à prendre toute mesure concernant leur exécution.

PROCES-VERBAUX DE RESTITUTION DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve les procès-verbaux modificatifs liés à la compétence éclairage public pour les communes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer les trois procès-verbaux de mise à disposition.
- ❖ Précise que les procès-verbaux relatifs aux communes de Courbevoie et Puteaux seront établis ultérieurement.

CONVENTION DE GESTION DE DETTE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de gestion de dette.
- Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer la convention de gestion de dette

<u>CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u>

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve les termes de la convention de gestion ainsi que ces annexes.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette décision.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer les éventuels avenants à ladite convention.
- Précise que la convention ne concerne que l'adhésion à BruitParif.

CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DE PAPETERIE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- Approuve le lancement de la procédure allotie, par voie d'appel d'offres ouvert, afin de conclure les contrats pour la fourniture de papeterie.
- Indique que chacun de ces contrats est :
 - Un accord-cadre mono-attributaire de fournitures,
 - D'une durée d'un an à compter de sa notification et reconductible trois fois pour la même durée, traité à prix unitaire et s'exécute par bons de commande.
 - Traité à prix unitaires et s'exécute par bons de commande,
 - Conclu sans minimum ni maximum.
- ❖ Autorise le président à signer lesdits contrats ainsi que toutes les modifications des contrats en cours d'exécution, avec les pièces correspondantes.

❖ CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- Approuve le lancement de la procédure allotie, par voie d'appel d'offres ouvert, afin de conclure les contrats pour la fourniture de mobilier.
- Indique que chacun de ces contrats est :
 - Un accord-cadre mono-attributaire de fournitures,
 - D'une durée d'un an à compter de sa notification et reconductible trois fois pour la même durée, traité à prix unitaire et s'exécute par bons de commande.
 - Traité à prix unitaires et s'exécute par bons de commande,
 - Conclu sans minimum ni maximum.
- Autorise le président à signer lesdits contrats ainsi que toutes les modifications des contrats en cours d'exécution, avec les pièces correspondantes.

<u>PROGRAMME 2018 DU CONTRAT DE VILLE – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJETS</u>

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le versement des subventions aux porteurs de projets et divers organismes de la ville de Nanterre dans le cadre du programme 2018 du contrat de Ville selon le tableau joint en annexe
- ❖ Précise que pour les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 euros, des conventions de subventionnement seront passées entre l'EPT POLD et les associations concernées en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

<u>QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LA REGIE DE QUARTIERS DE NANTERRE</u>

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et l'association Régie de Quartiers de Nanterre
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention

<u>QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE</u> SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION ASTROLABE FORMATION

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et l'association Astrolabe Formation
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention

<u>QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE</u> SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION AGATA

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et l'association AGATA
- Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION UNIS VERS CITES-CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA TRAVERSE

- ❖ Approuve la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et l'association Unis vers Cités-centre social et culturel La Traverse.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention

<u>QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTIONS DE</u> SUBVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PARC EN CIEL

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et le centre social et culturel Parc en Ciel
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE NANTERRE

Le Bureau territorial, à la majorité,

- ❖ Approuve la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention

ADHESION AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

* Approuve l'adhésion à l'association Club des villes et territoires cyclables.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) DU PETIT NANTERRE, AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU COUT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve l'avenant n°2 à la convention de participation au coût des équipements publics au titre de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et la société d'économie mixte et de gestion de la ville de Nanterre relative à la Zone d'Aménagement Concerté de Petit Nanterre
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant n°2

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) « CENTRE SAINTE GENEVIEVE » SISE A NANTERRE, AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU COUT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve l'avenant n°1 à la convention de participation au coût des équipements publics au titre de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et la société d'économie mixte et de gestion de la ville de Nanterre relative à la Zone d'Aménagement Concerté « Centre – Sainte Geneviève »
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant n°1

ZAC DES CHAMPS-PHILIPPE A LA GARENNE-COLOMBES – CONVENTION DE PARTICIPATION A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE SOFINIM/SCI SARTORIS II

- ❖ Approuve la convention de participation au coût des équipements publics au titre de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et la société de promotion immobilière promoteur SOFINIM/SCI SARTORIS II relative à la Zone d'Aménagement Concerté des Champs-Philippe à la Garenne-Colombes.
- * Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention de participation.

Séance du 22 mai 2018

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mai, le bureau territorial dûment convoqué le seize mai par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Levallois. Après en avoir délibéré, le bureau territorial

- Approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2018,
- Décide, à l'unanimité, d'élire Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD en qualité de secrétaire de séance à main levée,
- Prend acte des décisions prises par le président en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

<u>ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – COMITE TECHNIQUE: COMPOSITION ET MODALITES DE RECUEIL DE L'AVIS DE COLLEGE EMPLOYEUR</u>

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- ❖ Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement public territorial égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants, et de leur octroyer une voix délibérative.
- ❖ Dit que le recueil des votes des deux collèges, employeur et représentants du personnel, se fera en deux temps et au cours de la même séance du comité technique.

<u>ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL : COMPOSITION ET MODALITES DE VOTE DU COLLEGE EMPLOYEUR</u>

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- ❖ Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement public territorial égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants, et de leur octroyer une voix délibérative.
- ❖ Dit que le recueil des votes des deux collèges, employeur et représentants du personnel, se fera en deux temps et au cours de la même séance du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

<u>LA GARENNE-COLOMBES: CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE EPT-VILLE EPFIF</u>

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention d'intervention foncière tripartite entre l'établissement public territorial Paris Ouest la défense, la ville de la Garenne-Colombes et l'établissement public foncier d'Ile-de-France.
- ❖ Autorise le Président de l'établissement public territorial à signer ladite convention foncière tripartite.

ETUDES PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZAC AUTOUR DE LA PLACE FOCH A NANTERRE

- ❖ Approuve la convention de mandat entre l'établissement public territorial Paris Ouest la défense et la Société Publique Locale de Nanterre, relative aux études préalables à la création d'une ZAC autour de la place Foch à Nanterre, dont le montant s'établit à 106 735 € HT.
- * Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention et ses avenants.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ECO-QUARTIER DES BERGERES A PUTEAUX

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le lancement de la consultation allotie, par voie d'appel d'offres ouvert, afin de conclure les contrats pour les travaux d'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier des Bergères à Puteaux.
- ❖ Indique que la procédure sera composée de deux lots dont l'objet et le montant estimatif global sont les suivants :
 - Lot n°1 bis : Voirie et réseaux divers (VRD) (13 500 000 € HT)
 - Lot n° 4 bis : Ouvrages d'art (2 334 160 € HT)
- Précise que chacun de ces contrats est :
 - Un marché mono-attributaire de travaux,
 - D'une durée courant de la date de notification jusqu'à l'expiration de délai de garantie de parfait achèvement des travaux
 - Traité à prix forfaitaires.
- ❖ Autorise le Président à signer lesdits contrats et à prendre toute mesure concernant leur exécution.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget territorial.

ECO-TROPHEE DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE LEVALLOIS

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- Approuve les modalités d'organisation du concours de l'éco-trophée des commerçants et artisans de Levallois.
- ❖ Décide d'attribuer, à compter de cette édition, au grand vainqueur du concours de l'éco-trophée des commerçants et artisans de Levallois, sélectionné à partir des critères d'environnement, d'engagement et de solidarité, une récompense de 3.000 €.
- * Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer tous les documents y afférents.

Séance du 26 juin 2018

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, le bureau territorial dûment convoqué le vingt juin par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Suresnes. Après en avoir délibéré, le bureau territorial

- Approuve le compte-rendu de la séance du 22 mai 2018,
- Décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN en qualité de secrétaire de séance à main levée,
- Prend acte des décisions prises par le président en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

PRESTATION D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL

- ❖ Approuve la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2018
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer la convention d'adhésion au CNAS
- ❖ Désigne Madame Joëlle Ceccaldi-Raynaud en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

<u>CONVENTION AVEC LA SOGERES POUR L'ACCES AU RESTAURANT INTER-ENTREPRISES</u>

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de restauration et de fixation des droits d'entrée au restaurant interentreprises du Parc de l'Ile, conclue avec la société SOGERES, pour les agents de l'EPT basés à la pépinière et hôtel d'entreprises PEP'IT.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention

*

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve les conventions de mise à disposition de personnels par compétence conclues entre les villes membres et l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense pour une durée illimitée
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer avec les villes membres de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense lesdites conventions de mise à disposition de personnels.

AVENANT N°1 AU MARCHE D'ACQUISITION DE CONTENEURS POUR COURBEVOIE, LEVALLOIS ET PUTEAUX

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n°16203 pour l'acquisition de conteneurs pour Courbevoie, Levallois et Puteaux conclu avec PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS S.A.S, sise 9 rue des Champs Fourgons à GENNEVILLIERS (92230)
- Précise que cet avenant porte ajout dans le BPU de l'acquisition de systèmes d'identification avec ordinateur en cabine pour les montants suivants :
 - Acquisition du système : 10 837,14 € HT par benne,
 - Installation (main d'œuvre et formation) : 2 142,86 € HT par benne,
 - Communication, transfert et gestion des données : 814,29 € HT par an et par benne.
- ❖ Informe que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ Indique que l'avenant entre en vigueur dès sa notification.
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

<u>PUTEAUX : ECO QUARTIER DES BERGERES – LOT Nº4 TER – MODIFICATION DU</u> CALENDRIER PREVISIONNEL

- ❖ Approuve la modification du calendrier prévisionnel précisé dans la promesse de vente du 29 septembre 2017 pour le lot n°4 ter de l'Eco Quartier des Bergères ; et ainsi permettre la prorogation de la promesse de vente.
- ❖ Approuve le report de la signature de l'acte authentique de vente à intervenir au plus tard le 21 décembre 2018.
- Précise que toutes les autres charges et conditions contenues dans l'acte d'engagement et de dossier de consultation d'acquéreurs demeurent inchangées.
- ❖ Dit que la présente décision est sans incidence sur les modalités d'acquisition et de cession, telles qu'elles sont prévues dans la convention de prise en charge provisoire des missions relatives à l'aménagement des ZAC en régie non reconnues d'intérêt métropolitain sur le territoire de la commune de Puteaux.

<u>PUTEAUX : ECO QUARTIER DES BERGERES – LOT N°12/13 – MODIFICATION DU</u> CALENDRIER PREVISIONNEL

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la substitution au groupement EIFFAGE/FINANCIERE NOREV/ANWAAJ initialement désigné, de la SAS PUTEAUX CHARCOT BERGERES au capital social de 1.000,00 euros, immatriculée le 30/08/2017 au RCS de Versailles sous le n°831 682 869 dont le siège social est situé 11 place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay, en qualité d'acquéreur du lot 12/13.
- ❖ Approuve le calendrier prévisionnel modifié pour le lot n°12/13 de la ZAC Charcot de l'Eco Quartier des Bergères comme suit :
 - Le dépôt du pré-permis de construire devra intervenir au plus tard le 15 juillet 2018,
 - Le dépôt du ou des permis de construire devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2018,
 - La promesse de vente sera régularisée avec la SAS PUTEAUX CHARCOT BERGERES, ou toute personne physique ou morale substituée avec l'accord de l'EPT en conformité avec l'acte d'engagement du lauréat, au plus tard le 31 octobre 2018,
 - L'acte authentique de vente sera signé au plus tard le 30 juin 2019.
- Approuve le réajustement du versement des paiements en conséquence de ce nouveau calendrier prévisionnel, à savoir :
 - Paiement de 50% du prix de la vente HT (incluant les 10% versés à la signature de la promesse de vente, soit au plus tard le 31 octobre 2018), augmenté du montant de la TVA au taux qui sera en vigueur et exigible sur la totalité du prix de vente, au jour de la signature de l'acte authentique de vente, soit le 30 juin 2019 au plus tard.
 - Paiement des 50% restants du prix de la vente HT un an après l'acte authentique de vente garanti par la remise le jour même d'une Garantie Autonome de Paiement à Première Demande (GAPD) qui pourra être mise en jeu deux mois au-delà de la date d'exigibilité du paiement desdits 50%
- ❖ Précise que toutes les autres charges et conditions contenues dans l'acte d'engagement et le dossier de consultation d'acquéreurs demeurent inchangées.
- ❖ Dit que la présente décision est sans incidence sur les modalités d'acquisition et de cession, telles qu'elles sont prévues dans la convention de prise en charge provisoire des missions relatives à l'aménagement des ZAC en régie non reconnues d'intérêt métropolitain sur le territoire de la commune de Puteaux.

<u>PUTEAUX : ECO QUARTIER DES BERGERES – LOT N°17 – MODIFICATION DU</u> PROGRAMME ET DE L'ASSIETTE FONCIERE

- ❖ Approuve la modification de l'assiette foncière sous forme de volume supplémentaire, situé sous les jardins familiaux et le jardin public J5 de l'Eco Quartier des Bergères, réparti sur deux niveaux de sous-sol, permettant la réalisation des emplacements de parking nécessaires au programme du lot n°17 de l'Eco Quartier des Bergères.
- ❖ Approuve l'augmentation de la charge foncière pour un montant supplémentaire de 1.435.140,00 € HT, assujetti à la TVA selon le taux en vigueur, ainsi que l'augmentation de la participation aux équipements publics pour un montant supplémentaire de 262.500,00 € HT, également assujetti à la TVA selon le taux en vigueur.
- Précise que toutes les autres charges et conditions contenues dans l'acte d'engagement, le dossier de consultation d'acquéreurs et dans la promesse de vente signée le 21 décembre 2017, demeurent inchangées.
- ❖ Dit que la présente décision est sans incidence sur les modalités d'acquisition et de cession, telles qu'elles sont prévues dans la convention de prise en charge provisoire des missions relatives à l'aménagement des ZAC en régie non reconnues d'intérêt métropolitain sur le territoire de la commune de Puteaux

<u>VAUCRESSON</u>: CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE EPT-VILLE-EPFIF

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention d'intervention foncière tripartite entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense, la ville de Vaucresson et l'établissement public foncier d'Île-de-France
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention d'intervention foncière tripartite.

Séance du 26 juin 2018

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin, le Conseil de territoire dûment convoqué le vingt juin par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Suresnes. Après en avoir délibéré, le conseil de territoire

- Approuve le compte-rendu de la séance du 22 mai 2018,
- Décide, à l'unanimité, d'élire Madame Eva HADDAD en qualité de secrétaire de séance à main levée.
- Prend acte des décisions prises par le président en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

PROJET DE CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION ET L'ETAT DANS LE CADRE DU BASSIN D'EMPLOI – INTERVENTION DE MONSIEUR DENIS GABRIEL, ELU REFERENT BASSIN D'EMPLOI A LA REGION ET DE MADAME ISABELLE HERRERO, SOUS-PREFETE DELEGUEE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L'EMPLOI

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Denis Gabriel, élu référent bassin d'emploi à la région et de Madame Isabelle Herrero, sous-préfète, relative à la stratégie du bassin d'emploi ainsi que la représentation de Madame Marie Ezaoui, représentante de la région et de Madame Emma Billard, représentante de l'unité départementale 92, relative à la présentation des chiffres clefs emploi-formation-développement économique, le conseil de territoire échange avec les intervenants sur ces sujets.

« CREATION OU AMENAGEMENT ET GESTION DE PARCS DE STATIONNEMENT, CONSTRUITS SOUS LA MAITRISE D'OUVRAGE DE L'EPT POLD »

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve une nouvelle compétence supplémentaire : création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense.
- Notifie la présente délibération aux maires des onze communes membres de l'établissement public territorial.

Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre cette délibération.

ARRETE DES COMPTES DE GESTION POUR L'EXERCICE 2017

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

❖ Prend acte des comptes de gestion 2017 du budget principal, des budgets annexes de l'assainissement et PEP'IT de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'EXERCICE 2017

Le conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

Elit Monsieur Patrick Balkany en qualité de président de séance.

- ❖ Approuve le compte administratif 2017 du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense.
- ❖ Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense.
- ❖ Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe PEP'IT de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense.

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Affecte définitivement les résultats au 31 décembre 2017 de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense comme suit :
 - Budget principal

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 161 900,44 €
 002 Excédent de fonctionnement reporté : 7 222 445,25 €
 001 Excédent d'investissement reporté : 2 427 902,79 €

• Budget annexe de l'assainissement

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 220 049,90 €
002 Excédent d'exploitation reporté : 4 752 465,95 €
001 Excédent d'investissement reporté : 2 026 564,02 €

• Budget annexe PEP'IT

- 001 Excédent d'investissement reporté : 47 579,69 €

❖ Dit qu'aucune modification des résultats inscrits aux budgets primitifs n'est à prévoir lors d'une prochaine décision modificative.

ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2018

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Adopte par chapitre la décision modificative n°1 du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense pour l'exercice 2018.
- Dit que le détail des montants par chapitre pour chacun des budgets figure en annexe de la délibération

SUPPRESSION DE LA MISSION « RELATIONS ENTREPRISES » EXERCEE PAR l'EPT SUR LE PERIMETRE DE l'EX-CAMV ET DES TROIS EMPLOIS DE CHARGES RELATIONS ENTREPRISES

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- Décide de la suppression des trois emplois de chargés relations entreprises.
- Autorise en conséquence le Président ou le vice-président délégué à accomplir toutes les démarches statutaires afférentes
- Met à jour en conséquence le tableau des effectifs.

CREATION ET COMPOSITION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Décide de créer la conférence intercommunale du logement (CIL) de l'EPT Paris Ouest la Défense.
- ❖ Décide que la conférence intercommunale du logement sera composée de 3 collèges ainsi constitués :

Collège des représentants des collectivités territoriales comprenant (13 sièges) :

- M. le Maire de Courbevoie ou son représentant,
- M. le Maire de Garches ou son représentant,
- M. le Maire de La Garenne-Colombes ou son représentant,
- M. le Maire de Levallois Perret ou son représentant,
- M. le Maire de Nanterre ou son représentant,
- M. le Maire de Neuilly-sur-Seine ou son représentant,
- M. le Maire de Puteaux ou son représentant,
- M. le Maire de Rueil-Malmaison ou son représentant,
- M. le Maire de Saint-Cloud ou son représentant,
- M. le Maire de Suresnes ou son représentant,
- M. le Maire de Vaucresson ou son représentant,
- Deux représentants du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

• Collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions de logements sociaux comprenant (15 sièges)

Neuf bailleurs sociaux:

- M. le Président de l'OPH Courbevoie Habitat Paris Ouest la Défense ou son représentant,
- M. le Président de l'OPH Levallois Habitat ou son représentant,
- M. le Président de l'OPH de Nanterre ou son représentant,
- M. le Président de l'OPH Office de l'Habitat de Puteaux ou son représentant,
- M. le Directeur Général de Hauts-de-Seine Habitat ou son représentant,
- Mme la Directrice Territoriale de l'ESH France Habitation ou son représentant,
- M. le Directeur Général de l'ESH Immobilière 3F ou son représentant,
- M. le Directeur Général de l'ESH ICF la Sablière ou son représentant,
- M. le Directeur Général de l'ESH LOGIREP ou son représentant,

Un représentant des organismes agréés en application de l'articje L.365-2 du CCH:

- M. le Directeur Général de l'association AURORE ou son représentant

Cinq représentants des organismes titulaires de droits de réservation

- Mme la Directrice de l'unité départementale Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement ou son représentant,
- Mme la Déléguée territoriale d'Ile-de-France d'Action logement ou son représentant,
- Un représentant du conseil régional d'Ile-de-France,
- Un représentant du conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- Un représentant des onze villes de l'EPT Paris Ouest la Défense, désigné par les Paires des communes de l'EPT.

• Collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement comprenant (5 sièges)

Deux représentants locaux des associations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation :

- M. le Président de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) des Hauts-de-Seine ou son représentant,
- M. le Président de la confédération nationale du logement (CNL) des Hauts-de-Seine ou son représentant,

Trois représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement ou représentant des personnes défavorisées :

- M. le Directeur Général du Centre du Logement des Jeunes Travailleurs ou son représentant,
- M. le Directeur de l'agence régionale Ile-de-France de la Fondation Abbé Pierre ou son représentant,
- Mme la Présidente de la société Saint Vincent de Paul des Hauts-de-Seine ou son représentant.
- ❖ Précise que la CIL est coprésidée par le Président de l'EPT POLD ou son représentant et par le Préfet des Hauts-de-Seine ou son représentant.
- ❖ Autorise le Président de l'EPT POLD à solliciter le Préfet des Hauts-de-Seine afin qu'il prenne l'arrêté de composition de la CIL, dans les mêmes termes.

PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

❖ Approuve le pacte de gouvernance pour la conférence intercommunale de logement (CIL) de 1'EPT Paris Ouest la Défense.

<u>PROTOCOLE PARTENARIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT INTERMEDIAIRE</u>

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 14 abstentions s'étant manifestées,

- ❖ Approuve le protocole partenarial pour le développement du logement intermédiaire sur le Territoire Paris Ouest la Défense à conclure avec Action Logement et In'Li.
- Autorise le Président à signer ledit protocole partenarial et à prendre tout acte en rapport avec ce protocole.

<u>COURBEVOIE</u> « <u>VILLAGE</u> <u>DELAGE</u> »-<u>CONVENTION</u> <u>N°3</u> <u>DE</u> <u>PROJET</u> <u>URBAIN</u> <u>PARTENARIAL</u>

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 vote contre s'étant exprimé,

- ❖ Approuve la convention n°3 de projet urbain partenarial (PUP) et ses annexes à intervenir entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et la SAS Courbevoie Paul Bert.
- ❖ Autorise le Président à signer la convention précitée ainsi que ses avenants et documents y afférents et à l'exécuter.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions.de l'article L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre délimité par la convention n°3 de projet urbain partenarial seront exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant une durée de dix ans.
- ❖ Précise qu'en vertu des dispositions de l'article L.332-25-1 du Code de l'urbanisme, la convention de PUP et ses annexes (dont le plan du périmètre concerné), seront tenues à la disposition du public au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions de l'article R.332-25-2 du Code de l'urbanisme, la mention de la signature de cette convention ainsi que du lieu où elle pourra être consultée sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT mentionné à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions de l'article R.431-23-2 du Code de l'urbanisme, les demandes de permis de construire portant sur des travaux projetés font l'objet d'une convention de projet urbain partenarial ou portent sur une construction à édifier dans un périmètre de projet urbain partenarial mentionné au II de l'article L.332-11-3, la demande est accompagnée d'un extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement.

<u>COURBEVOIE « VILLAGE DELAGE »-CONVENTION N°4 DE PROJET URBAIN PARTENARIAL</u>

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 vote contre s'étant exprimé,

- ❖ Approuve la convention n°4 de projet urbain partenarial (PUP) et ses annexes à intervenir entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et Immobilière 3F.
- Autorise le Président à signer la convention précitée ainsi que ses avenants et documents y afférents et à l'exécuter.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions.de l'article L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre délimité par la convention n°4 de projet urbain partenarial seront exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant une durée de dix ans.
- ❖ Précise qu'en vertu des dispositions de l'article L.332-25-1 du Code de l'urbanisme, la convention de PUP et ses annexes (dont le plan du périmètre concerné), seront tenues à la disposition du public au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions de l'article R.332-25-2 du Code de l'urbanisme, la mention de la signature de cette convention ainsi que du lieu où elle pourra être consultée sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT mentionné à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions de l'article R.431-23-2 du Code de l'urbanisme, les demandes de permis de construire portant sur des travaux projetés font l'objet d'une convention de projet urbain partenarial ou portent sur une construction à édifier dans un périmètre de projet urbain partenarial mentionné au II de l'article L.332-11-3, la demande est accompagnée d'un extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement.

<u>COURBEVOIE</u> « <u>VILLAGE</u> <u>DELAGE</u> »-<u>CONVENTION</u> <u>N°5</u> <u>DE</u> <u>PROJET</u> <u>URBAIN</u> PARTENARIAL

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 vote contre s'étant exprimé,

- ❖ Approuve la convention n°5 de projet urbain partenarial (PUP) et ses annexes à intervenir entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et la SNC Courbevoie Energy Park.
- ❖ Autorise le Président à signer la convention précitée ainsi que ses avenants et documents y afférents et à l'exécuter.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions.de l'article L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre délimité par la convention n°5 de projet urbain partenarial seront exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant une durée de dix ans.
- ❖ Précise qu'en vertu des dispositions de l'article L.332-25-1 du Code de l'urbanisme, la convention de PUP et ses annexes (dont le plan du périmètre concerné), seront tenues à la disposition du public au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions de l'article R.332-25-2 du Code de l'urbanisme, la mention de la signature de cette convention ainsi que du lieu où elle pourra être consultée sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT mentionné à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions de l'article R.151-52-13 du Code de l'Urbanisme, le périmètre de la présente convention de PUP sera annexé au plan local d'urbanisme de la ville de Courbevoie.
- ❖ Précise qu'en application des dispositions de l'article R.431-23-2 du Code de l'urbanisme, les demandes de permis de construire portant sur des travaux projetés font l'objet d'une convention de projet urbain partenarial ou portent sur une construction à édifier dans un périmètre de projet urbain partenarial mentionné au II de l'article L.332-11-3, la demande est accompagnée d'un extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement.

<u>COURBEVOIE « VILLAGE DELAGE »-ILOT MINIMES – PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE</u>

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 vote contre s'étant exprimé,

- ❖ Approuve le recours à l'expropriation, au profit de la ville de Courbevoie, pour les propriétés situées dans l'îlot Minimes nécessaires à la réalisation de centre technique municipal et de commerces, pour lesquelles un accord amiable ne serait pas trouvé.
- * Autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches afférentes.

COURBEVOIE: CLOTURE DE LA ZAC DES RENARDIERES

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, une abstention s'étant manifestée,

- ❖ Donne un avis favorable à la suppression de la ZAC des Renardières.
- Sollicite Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine pour sa suppression.

MODIFICATION DES DELIBERATIONS N°09b (09b/2017), N°09c (09c/2017), N°13 (34/2017) et N°14 (35/2017) RELATIVES A LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PRIORITE

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, une abstention s'étant manifestée,

- ❖ Décide de supprimer la délégation du droit de préemption et du droit de priorité à la commune de Courbevoie pour ce qui concerne la périmètre du « village Delage ».
- Décide de déléguer à l'établissement public foncier d'Ile-de-France le droit de préemption simple, le droit de préemption renforcé et le droit de priorité sur le secteur « Michel-Ricard-Ilot B2b » situé sur la commune de Courbevoie, dans le périmètre du « Village Delage », tel que délimité sur le plan annexé à la délibération (annexe 3)

ZAC DE L'ARSENAL A RUEIL-MALMAISON- COMPTE RENDU FINANCIER 2017 DE LA SPLA RUEIL AMENAGEMENT

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le bilan prévisionnel des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement de la ZAC de l'Arsenal, située rue Voltaire, rue Gallieni et avenue du Président Georges Pompidou à Rueil-Malmaison, tel que présenté au 31 décembre 2017 en annexe de la délibération, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 281.961.117,00 € HT.
- Prend acte du tableau récapitulatif des acquisitions foncières et des cessions immobilières réalisées par la SPLA Rueil Aménagement pour cette opération durant l'exercice comptable 2017, tel que présenté dans la délibération.

SURESNES – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la modification simplifiée du PLU de Suresnes telle que modifiée suite aux observations de la préfecture des Hauts-de-Seine.
- Charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération

SYNDICAT INTERCOMMUNAL Ă VOCATION UNIQUE DES TERRAINS DE SPORTS YVES DU MANOIR

Séance du 28 mars 2018

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars, le Comité Syndical, s'est réuni à Garches sous la présidence de Monsieur MOULLE-BERTEAUX, Conseiller municipal de la ville de Vaucresson, afin de débattre sur les orientations générales du Budget 2018, conformément aux textes en vigueur. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

❖ Approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du comptable public de Saint-Cloud qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT Excédent 6.133,45 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT Excédent 54.390.73 €

❖ Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent brut de la Section de Fonctionnement du Compte Administratif 2017 comme suit :

54.390,73 € en report des recettes de la Section de Fonctionnement (article 002).

- Fixe le montant du remboursement pour l'exercice 2018 à
 - 1 000 € au titre des frais de carburants.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Séance du 6 avril 2018

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le six avril, le Comité Syndical, s'est réuni à Garches sous la présidence de Monsieur MOULLE-BERTEAUX, Conseiller municipal de la ville de Vaucresson, afin de débattre sur le Budget Primitif 2018. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ❖ Vote, par article, en section d'investissement et par chapitre, en section de fonctionnement, le Budget Primitif 2018 du Syndicat qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - EN SECTION D'INVESTISSEMENT 11 309,98 € - EN SECTION DE FONCTIONNEMENT 112 736,69 €
- Fixe la contribution globale de chacune des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des terrains Yves du Manoir, pour 2018 à :

GARCHES 29 172,98 € VAUCRESSON 29 172,98 €

ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches:	1 – école – rue de la Côte St Louis	2 – Piscine – cuisine du Personnel	
	Le 04/07/2018	Le 13/07/2018	

Analyse physico-chimique 1 2

Paramètres	Unités	Valeurs	Signification	Valeurs	Valeurs
		réglementaires		mesurées	mesurées
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	644	657

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique 1 2

	222020829				
Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de	Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les	0	0
Entérocoques	100 ml	0	streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux	0	7
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100	naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.

RÉDACTION : service des Assemblées IMPRESSION : Reprographie Municipale